

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à dix-neuf heures trente.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présents : 14
Votants : 15

Secrétaire de séance : Sandra BODELOCHE

Présences - Pouvoirs :

NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs	NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs
M. ARRAITZ Alain	Présent	M. CAHIER Pierre-Yves	Présent
M. KEFIFA Alain	Présent	Mme BODELOCHE Sandra	Présent
Mme COURTHIAL Nathalie	Présent	M. GALLAIS Régis	Présent
M. GAILLARD Simon	Présent	Mme DUGAS Peggy	Pouvoir S. Bodeloche
M. CHATILLON Davy	Présent	M. GUETTE Freddy	Présent
Mme MESSE-BOURRASSEAU Karine	Présent	Mme LE MAREC Elodie	Présent
Mme LEROY Monique	Présent	M. COUGNAUD Edgar	Présent
M. MASSOT Philippe	Présent		

OBJET :	FINANCES
Del-0423-02/7.1.4	Régularisation de la régie de la Maison des Jeunes

La Maison des jeunes dispose d'une régie d'avance qui permet au directeur de payer de menues dépenses directement, notamment lors de sorties ou de mini-séjours.

Ce dernier doit cependant justifier régulièrement de ses dépenses afin que son avance soit reconstituée et que les dépenses de la régie soient retranscrites dans le budget de la commune.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 janvier, il y a eu une effraction à la maison des jeunes. Le coffre-fort dans lequel était placé l'argent liquide de la régie a été arraché du mur et emporté. Les précautions prises : porte du bâtiment verrouillée, alarme enclenchée, argent placé dans le coffre-fort n'ont malheureusement pas suffi à éviter ce vol.

Ce coffre contenait la somme de 500 €.

Le Trésorier a constaté ce déficit le 9 février dernier.

Le conseil municipal, compte tenu des précautions prises par le régisseur (porte du bâtiment verrouillée, alarme enclenchée, argent placé dans le coffre-fort), et dans ce contexte particulier de vol, afin d'apurer le déficit constaté, décide à l'unanimité d'octroyer une remise gracieuse au régisseur.

La Chapelle-Heulin, le 6 avril 2023,
Pour copie conforme
Le Maire,
Alain ARRAITZ

